



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	Mme Louise BORSATO	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. François DESEILLE	TRAHARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Charles ROZOY - Proposition de contrat de partenariat au titre de l'année 2014

Charles ROZOY est devenu officiellement l'ambassadeur de la Piscine olympique et du territoire de l'agglomération avec la signature d'un contrat de partenariat pour l'année 2013.

Cet athlète, médaillé d'or au 100 mètres papillon aux jeux paralympiques d'été 2012 de Londres a remporté en 2013, trois titres de champion de France, il a été médaillé de bronze du 100 mètres papillon aux championnats du Monde à Montréal.

Il a participé à une course en lagon de 10 km à Tahiti et aux Jeux Méditerranéens et a été finaliste de la course handisport, tous handicaps confondus.

Il a assuré la promotion du Grand Dijon lors des événements sportifs et manifestations organisés sur le territoire de l'agglomération (voeux du Maire, Inauguration du Muséum en juin, cérémonie du 14 juillet, Inauguration du Musée des Beaux Arts en septembre, Intervention lors de la soirée Instalisy du 1er octobre, présence lors de l'ouverture officielle de la foire internationale et gastronomique en octobre, soutien aux équipes sportives de la ville, coups d'envoi pour le CDB, le DBHB, le CPHD, DFCO tout au long de l'année, nombreux déplacements et stages à l'étranger avec promotion de nos produits locaux.

Il est proposé de renouveler ce partenariat d'un montant annuel de 10 000 euros au regard de son palmarès, de son parcours et de la poursuite de sa carrière d'athlète notamment avec pour objectif sa sélection prochaine aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016.

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le contrat de partenariat avec Charles ROZOY ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le présent contrat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre

La Communauté de l'agglomération dijonnaise (ci-après désignée « collectivité ») représentée par son Président en exercice François REBSAMEN, agissant au nom et pour le compte de la collectivité par délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2013,

d'une part,

Et,

Monsieur Charles ROZOY, athlète français médaillé Or au 100 mètres papillon lors des jeux paralympiques de Londres 2012

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet du contrat

Dans le cadre de sa participation aux différentes épreuves et compétitions, M. Charles ROZOY reçoit mission d'assurer la promotion de la Communauté agglomération dijonnaise pendant toute l'année 2014.

Il est officiellement ambassadeur de la Piscine Olympique du Grand Dijon. A ce titre, il s'engage à participer aux opérations de promotion et manifestations organisées dans cet équipement.

Le nom de Grand Dijon, son logo, devront figurer sur les différents supports utilisés, afin que l'image de collectivité soit parfaitement véhiculée et visible de tous. En toutes circonstances, M. Charles ROZOY ne manquera pas de faire état du soutien financier qui lui est accordé par la collectivité.

Celle-ci se réserve le droit de disposer de l'identité, de l'image sportive et médiatique de M. Charles ROZOY et pourra compter sur sa présence à l'occasion d'opérations de relations publiques ou de manifestations.

Article 2 - Participation financière

Dans le cadre de la mission définie à l'article 1, et pour lui permettre de la conduire à son terme, M. Charles ROZOY recevra la somme forfaitaire de 10 000 euros TTC.

Elle sera versée après signature de ce contrat par les parties et sur présentation d'une facture et des justificatifs d'insertion du logo sur les supports de l'athlète.

Dans un délai d'un mois après expiration du contrat soit le 31 décembre 2014, M. Charles ROZOY s'engage à remettre un compte-rendu attestant de son action pour assurer la promotion de collectivité, de son nom et de sa renommée, les documents et justificatifs attestant de sa présence aux manifestations ci-dessus évoquées.

Article 3 - Contrepartie de la participation financière

M. Charles ROZOY s'engage à assurer la mission de promotion de la collectivité pendant l'année 2014 et dans les conditions visées à l'article 1er du présent contrat.

Article 4 - Résiliation

Ce contrat sera résilié de plein droit :

- en cas de non-respect des clauses précitées par l'intéressé ;
- dans la mesure où M. Charles ROZOY renoncerait à son projet ou abandonnerait la compétition pour quelque cause que ce soit.
- en cas de mutation géographique

Article 5 - Remboursement de l'aide financière

L'aide financière accordée sera remboursée (sur la base d'un calcul prorata temporis) par l'intéressé dans deux cas :

- en cas de résiliation consécutive à l'un des événements visés à l'article 4 du contrat;
- en cas de mutation au cours de l'année 2014

Fait à Dijon, le

L'intéressé

Le Président de l'agglomération dijonnaise

Charles ROZOY

François REBSAMEN